



Distr. : générale
23 août 2012

Français
Original : anglais

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Quatorzième session

Réunion du groupe d'experts

Arusha (République-Unie de Tanzanie), 10 et 11 septembre 2012

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Examen du rapport du secrétariat

**Rapport du secrétariat pour la période allant du 1^{er} juillet 2010
au 31 août 2012**

I. Introduction

1. C'est en décembre 1985 que la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) a été créée. Elle est chargée d'engager une action de sensibilisation en vue de la protection de l'environnement en Afrique, de veiller à ce que les besoins humains essentiels soient satisfaits de manière adéquate et durable, de veiller à la réalisation du développement social et économique à tous les niveaux et de veiller à ce que les activités et pratiques agricoles assurent la sécurité alimentaire de la région. La CMAE oriente les principales manifestations politiques et les politiques et initiatives régionales relatives à l'environnement, en particulier la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et des accords régionaux. La CMAE tient ses sessions ordinaires une fois tous les deux ou trois ans. Le Bureau régional pour l'Afrique du PNUE assure son secrétariat.

2. Le présent rapport a pour objectif d'informer les participants à la quatorzième session de la CMAE de la suite donnée aux décisions prises par la Conférence à sa treizième session; de la mise en œuvre du programme de travail de la Conférence pendant l'exercice biennal; et d'autres activités de suivi assignées par la Conférence pour la période considérée.

3. Les activités menées au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 31 août 2012 sont axées sur les quatre domaines suivants :

- a) Suite donnée aux décisions prises par la CMAE à sa treizième session;
- b) Mise en œuvre du programme de travail de la CMAE et activités y relatives pour la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 31 août 2012;
- c) Réunions et conférences intéressant la CMAE.

**II. Suite donnée aux décisions prises par la CMAE
à sa treizième session**

4. Les neuf décisions adoptées par la CMAE à sa treizième session portent sur les points suivants :

- a) Mise en œuvre du plan d'action de l'initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique;
- b) Poursuite de la mise en œuvre des travaux de la CMAE sur les changements climatiques en Afrique;
- c) Statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE);

* AMCEN/14/EGM/1

- d) État et utilisation du Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement;
- e) Éducation en matière d'environnement et apprentissage étayé par la technologie;
- f) Surveillance de l'environnement en Afrique pour le développement durable;
- g) Rapport sur L'Avenir de l'environnement en Afrique et Réseau africain d'information sur l'environnement;
- h) Position commune africaine sur le régime international relatif à l'accès aux ressources génétiques et au partage de leurs avantages;
- i) Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

Décision 13/1 : Mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

5. Le Plan d'action de l'initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a été préparé en réponse à l'appel du NEPAD pour l'élaboration et l'adoption d'une initiative pour s'attaquer aux défis environnementaux de l'Afrique en menant en même temps la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement socio-économique. Ce plan d'action a été élaboré à travers un processus consultatif et participatif dirigé par la CMAE.
6. Le plan d'action a été organisé en ensembles de domaines programmatiques couvrant les secteurs prioritaires et les sujets transversaux suivants : lutte contre la dégradation des sols, sécheresse et désertification ; zones humides ; espèces envahissantes ; ressources marines et côtières ; changements climatiques ; conservation transfrontière des ressources naturelles ; et questions transversales. Il a trait aux problèmes et préoccupations communes et partagées de l'Afrique en matière de développement durable, et constitue un ensemble de responsabilités et d'actions individuelles et collectives que les pays africains doivent adopter et mettre en œuvre pour maintenir l'intégrité de l'environnement et assurer une utilisation durable de leurs ressources naturelles à travers des partenariats avec la communauté internationale.
7. La Commission de l'Union africaine, l'Organe de planification et de coordination du NEPAD (anciennement, le secrétariat du NEPAD) et la CMAE mettent chacun en œuvre divers aspects du plan d'action de l'initiative environnementale du NEPAD. La CMAE est responsable de la mise en œuvre de son programme de travail et des décisions connexes, qui font partie intégrante du plan d'action. La mise en œuvre du programme de travail au cours de la période biennale devrait donc être examinée dans ce contexte.
8. Neuf ans après l'adoption du plan d'action sous les auspices de la CMAE, l'Organe de planification et de coordination du NEPAD (NPCA), la Commission de l'Union africaine et la CMAE, avec l'appui du PNUE, ont évalué sa mise en œuvre pendant la période que couvre ce rapport. L'objectif était d'évaluer les progrès accomplis, et également de se pencher sur quelques questions environnementales émergentes en Afrique.
9. Le NPCA a engagé des efforts visant à harmoniser ses activités pour plus de synergies et de complémentarités dans ses approches et dans les stratégies de mise en œuvre. Des consultations ont été organisées avec les communautés économiques régionales pour partager les informations et faire le point sur la mise en œuvre de divers programmes et activités en Afrique. Des institutions régionales et des représentants d'autres réseaux régionaux ont été associés à ces consultations. Les consultations ont débouché sur la reconnaissance de la nécessité d'établir une plateforme environnementale qui aidera à promouvoir une gestion environnementale durable dans la région.
10. La plateforme mettra l'accent sur le développement d'un partenariat et d'une coopération plus dynamiques pour la promotion de la durabilité environnementale. Son but est de promouvoir une réforme de la gestion de l'environnement en Afrique en développant des modèles novateurs. Les risques liés au climat seront progressivement pris en compte dans le développement, et des mesures d'adaptation seront prises dans les régions et les secteurs prioritaires. La plateforme compte bénéficier des succès et leçons du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), qui a joué un rôle important dans le programme agricole de l'Afrique. Les synergies entre la plateforme proposée et le PDDAA seront maximisées à tous les niveaux.

11. Des consultants ont été recrutés pour évaluer la mise en œuvre du plan d'action et un rapport a été produit. Le rapport a par la suite été examiné par des collègues de l'Organe de planification et de coordination du NEPAD, de la Commission de l'Union africaine et du PNUE. Le document a été davantage étoffé, pour inclure les questions environnementales émergentes telles que l'économie verte, et les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20). Le document final de cet exercice a par conséquent été examiné pour validation à une réunion de consultation des parties prenantes prévue les 3 et 4 septembre 2012 à Johannesburg (Afrique du Sud).

12. Le rapport du plan d'action pour l'initiative environnementale du NEPAD sera soumis à la CMAE à sa quatorzième session, pour examen et adoption.

Décision 13/2 : Poursuite de la mise en œuvre des travaux de la CMAE sur les changements climatiques en Afrique

13. Les travaux de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) sur les changements climatiques en Afrique ont été engagés pour donner suite à la douzième session de la CMAE. Au cours de cette session, les ministres ont effectué un changement de cap important en décidant de se concentrer principalement sur les changements climatiques. La décision de la CMAE sur les changements climatiques comporte deux parties : a) préparatifs de l'Afrique pour l'élaboration d'une position commune de négociation sur un régime international global relatif aux changements climatiques au-delà de 2012; et b) élaboration d'un cadre global des programmes africains sur les changements climatiques.

14. Les objectifs des travaux de la CMAE sur les changements climatiques en Afrique sont les suivants :

- a) Soutenir les efforts pour mener à bien le processus continental visant à définir une position de négociation commune sur un régime international global relatif aux changements climatiques pour l'après 2012;
- b) Fournir un cadre de discussion et convenir d'une vision et d'une position communes de l'Afrique pour lutter contre les changements climatiques et instaurer un développement durable;
- c) Collaborer avec la communauté internationale pour trouver des solutions aux défis posés par les changements climatiques;
- d) Définir le cadre global des programmes africains sur les changements climatiques et des programmes sous-régionaux connexes sur les changements climatiques.

15. Dans sa décision 13/2, la CMAE préconisait la poursuite de la mise en œuvre des travaux de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement portant sur les changements climatiques en Afrique. Les résultats obtenus de l'exécution des activités de la CMAE sur les changements climatiques en Afrique pendant la période que couvre le présent rapport sont indiqués ci-après:

Achèvement des programmes globaux de l'Afrique sur les changements climatiques

16. L'établissement d'un cadre global des programmes sur les changements climatiques en Afrique et de cadres connexes de programmes sous-régionaux sur les changements climatiques a été bouclé sous les auspices de la CMAE et des communautés économiques régionales. Le cadre tient compte des spécificités des différentes régions afin d'assurer la consolidation et l'amélioration de la mise en œuvre des projets et programmes relatifs aux changements climatiques sur le continent.

17. L'élaboration d'un cadre global des programmes sur les changements climatiques en Afrique était une première tentative pour fournir une riposte coordonnée du continent et donner ainsi à l'Afrique les moyens d'obtenir les meilleurs résultats possibles en matière d'adaptation, d'atténuation et de transfert de technologies. Il est désormais impérieusement nécessaire de mettre en œuvre les recommandations formulées dans le cadre global des programmes sur les changements climatiques et des programmes sous-régionaux connexes sur les changements climatiques.

Programme Climat pour le développement en Afrique (ClimDev-Africa)

18. Dans le cadre des efforts pour relever le défi des changements climatiques en Afrique, le Programme Climat pour le développement en Afrique (Climdev-Africa) a été créée. C'est une initiative commune de la Banque africaine de développement (BAD), de la Commission de l'Union africaine (CUA) et de la Commission économique pour l'Afrique. Le programme a été validé par les réunions régionales des chefs d'État et de gouvernement africains et par les ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, ainsi que par la CMAE. Il vise à explorer les voies et moyens de remédier au manque de données climatiques et d'analyses permettant de formuler des politiques adéquates et de prendre des décisions à tous les niveaux. Le programme est maintenant opérationnel

Stratégie de communication de la CMAE sur les changements climatiques

19. La deuxième partie des travaux de la CMAE sur les changements climatiques en Afrique portait sur l'établissement d'un cadre global des programmes sur les changements climatiques en Afrique et de cadres connexes de programmes sous-régionaux sur les changements climatiques. L'un des principaux problèmes relevés a été l'absence de données sur les changements climatiques pour faciliter une meilleure compréhension des changements climatiques et de leurs impacts potentiels sur les différents secteurs. Là où de telles données étaient disponibles, elles n'étaient pas structurées pour une meilleure information des décideurs et des négociateurs. Par conséquent, il a été convenu d'élaborer une stratégie de communication qui fournisse des informations actualisées, fiables et accessibles aux différents acteurs impliqués dans les changements climatiques et touchés par leurs impacts.

20. Il a été souligné que les informations seules n'aideraient pas sans l'appui d'un outil et d'un mécanisme de renforcement des capacités et de développement des compétences. La stratégie de communication sera donc un outil essentiel de la CMAE pour l'appui aux pays, la mobilisation de l'attention et des efforts au niveau régional, l'obtention d'appuis politiques et financiers, et la stimulation de l'engagement public/civil pour la réponse globale aux changements climatiques en Afrique. Une réunion consultative sur la stratégie de communication de la CMAE sur les changements climatiques a été organisée par le secrétariat de la CMAE au siège du PNUE à Nairobi du 23 au 26 août 2010 aux fins de finaliser le document.

21. La stratégie de communication fournira une plateforme et des méthodologies pour promouvoir l'accès, le développement, le partage et l'utilisation des ressources climatiques, y compris les données, les politiques et les documents techniques pertinents ainsi que les outils disponibles, afin d'assurer une meilleure articulation de la nécessité d'une compréhension et d'une réponse globales et effectives, et le renforcement des capacités de riposte des pays africains aux changements climatiques. Cette stratégie aura un double rôle, à savoir sensibiliser à la nécessité d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter, et fournir des informations sur les tendances et les impacts liés à nos choix quotidiens et à nos actions à tous les niveaux.

22. Des actions concertées doivent maintenant être menées pour mettre en œuvre la stratégie de communication de la CMAE sur les changements climatiques afin de sensibiliser davantage les communautés et leur fournir des informations qui les aident à faire des choix éclairés et responsables.

Deuxième Conférence interministérielle sur la santé et l'environnement en Afrique

23. En novembre 2010, le PNUE et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont organisé la deuxième Conférence interministérielle sur la santé et l'environnement en Afrique, à Luanda, où les ministres africains de la santé et de l'environnement ont convenu d'accorder une attention particulière à la gestion des effets néfastes des changements climatiques sur la santé. Il a été souligné au cours de cette réunion que grâce à l'expérience tirée de la mise en œuvre de la Déclaration de Brazzaville sur la santé et l'environnement, et surtout grâce à la création de l'Alliance stratégique pour la santé et l'environnement (HESA), des synergies pourraient être mobilisées pour appuyer les mesures d'adaptation visant à réduire la vulnérabilité et développer la résilience des pays en développement, en particulier des pays africains, dans le secteur de la santé étant donné que l'adaptation constitue un besoin urgent et immédiat pour ces pays.

24. Les ministres ont adopté une déclaration conjointe sur les changements climatiques et la santé dans laquelle les pays ont convenu de mettre en œuvre un ensemble de mesures de santé publique essentielles pour accroître la résilience aux changements climatiques dans le secteur de la santé.

Cadre pour l'adaptation de la santé publique aux changements climatiques en Afrique

25. Pour donner suite aux travaux de la deuxième Conférence ministérielle africaine sur la santé et l'environnement, le PNUE, l'OMS et les autres partenaires ont élaboré le cadre pour l'adaptation de la santé publique aux changements climatiques. L'objectif global de ce cadre est de guider la formulation de plans d'action spécifiques aux pays, qui constitueront la composante santé des plans nationaux d'adaptation aux changements climatiques visant à minimiser les effets néfastes des changements climatiques sur la santé publique.

26. Dans sa décision SS.IV/1 sur les changements climatiques, adoptée à sa quatrième session spéciale, la CMAE demandait à la Commission de l'Union africaine, au PNUE, à l'OMS et aux autres partenaires au développement de soutenir, par un mécanisme approprié, la mise en œuvre du cadre pour l'adaptation de la santé publique aux changements climatiques en Afrique adopté par le comité régional OMS pour l'Afrique à sa soixante et unième session

Position de négociation commune de l'Afrique sur les changements climatiques

27. Plusieurs réunions consultatives du groupe africain des négociateurs se sont tenues depuis la treizième session de la CMAE, notamment à Johannesburg en mars 2011, au Cap en mai 2011 et à Durban en août 2011, aboutissant à la quatrième session spéciale. Ces réunions se sont tenues en vue d'actualiser la position de négociation commune de l'Afrique sur les changements climatiques. Le secrétariat de la CMAE a fourni des conseils en termes de politiques et de droit aux négociateurs et aux responsables gouvernementaux africains au cours de toutes ces réunions et d'autres réunions mondiales sur les changements climatiques. Il leur a également fourni des fiches d'information, des synthèses de politiques et des fiches techniques.

28. La position commune actualisée de l'Afrique sur les changements climatiques a été adoptée par la CMAE à sa quatrième session spéciale comme base des négociations pour les États africains sur le renforcement du régime international des changements climatiques par la mise en œuvre totale, effective et soutenue de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto.

29. Il a également été convenu que la position commune de l'Afrique sera continuellement soutenue par les nouveaux résultats, y compris les meilleures informations scientifiques, économiques et techniques disponibles, et, à cet égard, les institutions, les centres africains d'excellence, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Commission économique pour l'Afrique, le Centre de politique climatique de l'Afrique et les autres partenaires au développement, y compris la Banque mondiale, ont été invités à appuyer l'élaboration de l'agenda de la recherche pour soutenir la position commune de l'Afrique. Des réunions consultatives complémentaires se sont par conséquent tenues en 2012.

30. L'appui fourni aux négociateurs africains par la CMAE devrait se poursuivre jusqu'à la tenue de la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la huitième session de la Conférence des Parties servant de réunion des Parties au Protocole de Kyoto, à Doha du 26 novembre au 7 décembre 2012.

Décision 13/3 : Statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

31. Dans sa décision 13/3, la CMAE notait que l'évolution des autres initiatives pertinentes à l'Union africaine mentionnées dans la décision avait été conclue grâce à des consultations intergouvernementales complémentaires au sein de l'Union africaine. À cet égard, la Conférence a demandé au secrétariat de la CMAE de poursuivre, en collaboration avec le bureau de la CMAE, la révision des statuts de la Conférence ministérielle sur l'environnement, en tenant compte de l'évolution institutionnelle de l'Union africaine, et de rendre compte à la Conférence à sa quatorzième session.

32. Lors de sa vingt-quatrième réunion tenue à Nairobi le 20 février 2011, le Bureau de la CMAE a convenu de constituer un groupe de travail pour la révision des statuts de la CMAE et l'examen des questions y relatives, y compris l'évolution institutionnelle de l'Union africaine, et de proposer des recommandations claires pour examen par le Bureau. Le groupe de travail comprenait des représentants de la Commission de l'Union africaine, du Mali (en tant que président de la CMAE), de la République-Unie de Tanzanie (Rapporteur), du Bureau de la CMAE, du PNUE et du secrétariat de la CMAE. Une réunion du groupe de travail sur la révision des statuts de la CMAE s'est tenue les 25 et 26 août 2011 au siège du PNUE à Nairobi.

33. Il convient de rappeler qu'en février 2009, la Conférence de l'Union africaine avait pris la décision de reconfigurer les comités techniques spécialisés (CTS), portant leur nombre de 7 à 14. Les questions environnementales, domaine de la CMAE, sont de la compétence du CTS chargé de l'agriculture, du développement rural, de l'eau et de l'environnement. La Conférence a demandé à la Commission de définir les activités détaillées des CTS afin d'éviter des chevauchements et garantir la cohérence et l'harmonie avec les portefeuilles de la Commission.

34. Dans sa décision Assembly/AU/Dec.365(XVII), adoptée à la dix-septième session ordinaire de l'Union africaine, tenue à Malabo du 30 juin au 1^{er} juillet 2011, l'Union avait pris acte du rapport de la Commission sur la mise en œuvre de la décision Assembly/AU/Dec.227(XII) sur les comités techniques spécialisés, adoptée à Addis-Abeba en février 2009. En principe, elle a adopté le projet d'activités détaillées des 14 CTS, y compris le CTS chargé de l'agriculture, du développement rural, de l'eau et de l'environnement. S'agissant du CTS chargé de l'agriculture, du développement rural, de l'eau et de l'environnement, la Commission a, dans sa recommandation, proposé l'établissement de sous-comités de l'agriculture, du développement rural, de l'eau et de l'environnement, pour résoudre le problème de la multitude et de la diversité de compétences associées à ce CTS. La Conférence a demandé à la Commission de rendre les CTS opérationnels avant janvier 2013 et décidé qu'il conviendrait par la suite d'abolir les conférences ministérielles sectorielles.

35. À la lumière de la décision de Malabo sur les CTS, le groupe de travail a convenu qu'il ne serait pas opportun d'entamer la révision des statuts de la CMAE avant que les CTS deviennent opérationnels et que le CTS chargé de l'agriculture, du développement rural, de l'eau et de l'environnement s'installe et s'organise. Toutefois, il serait plus judicieux pour la CMAE de réexaminer sa situation et faire des recommandations sur la manière dont elle travaillerait avec l'Union africaine, notamment avec le CTS chargé de l'agriculture, du développement rural, de l'eau et de l'environnement dans le contexte de la nouvelle structure. Le groupe de travail a recommandé qu'un document de position soit préparé et soumis à la quatorzième de la CMAE pour examen. Il convient de noter que ce document est disponible sous la référence AMCEN/14/5.

Décision 13/4 : État et utilisation du Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

36. Conformément à la décision 13/4 sur l'état et l'utilisation du fonds général d'affectation spéciale, le secrétariat a préparé un projet de budget pour l'utilisation du solde du capital du Fonds d'affectation spéciale de la CMAE non investi, pour approbation par le bureau. Le budget était constitué des intérêts générés par le fonds général d'affectation spéciale et le solde du capital non investi, pour financer les activités de la Conférence, couvrir les dépenses liées aux réunions du bureau et supporter les coûts des sessions régulières de la Conférence.

37. Actuellement, les contributions volontaires et le taux d'intérêt ont baissé, rendant la situation insoutenable à l'avenir. Les annonces de contributions non honorées, d'un montant de 2,1 millions de dollars, ont été annulées, et les contributions au fonds d'affectation spéciale sont irrégulières et faibles.

38. Le secrétariat de la CMAE n'a ménagé aucun effort pour mobiliser les ressources pour le fonds d'affectation spéciale. Des lettres ont été adressées aux pays pour solliciter leurs contributions au Fonds, avec un suivi. Toutefois, les contributions reçues des États membres en 2010-2011 s'élevaient à 254 136 dollars. Les intérêts générés par le fonds général d'affectation spéciale pour la même période étaient de 76 477 dollars. Le total des revenus pour cette période était de 330 620 dollars.

39. Un rapport sur les contributions au Fonds général d'affectation spéciale et leur utilisation a été préparé par le secrétariat (AMCEN/14/EGM/5).

Décision 13/5 : Éducation en matière d'environnement et apprentissage étayé par la technologie

40. Dans l'ensemble, d'importants progrès ont été réalisés dans le domaine de l'éducation environnementale et de l'apprentissage assisté par la technologie depuis la douzième session de la CMAE tenue il y a quatre ans. Un certain nombre de partenariats stratégiques a été établi et un programme de renforcement des capacités axé sur la formation dans le domaine de l'apprentissage assisté par la technologie a été partiellement exécuté. Une application pilote sur l'apprentissage mobile a été mise en œuvre au Kenya et a gagné deux prix internationaux. Le manque de financement constitue actuellement le principal handicap à la poursuite du programme de renforcement des capacités.

41. Un rapport détaillé faisant la synthèse des progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre de la décision 12/6, adoptée à la douzième session de la CMAE et complétée par la décision 13/5, se trouve dans le document AMCEN/14/INF/2.

Décision 13/6 : Programme de surveillance en Afrique pour un développement durable

42. La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement a adopté la décision 13/6 sur le Programme de surveillance de l'environnement pour le développement durable en Afrique (AMESD), exhortant les États membres à intégrer les produits et les services de ce programme dans leurs processus de planification et de développement. Les centres régionaux d'exécution de l'AMESD ont reçu l'instruction d'exécuter la décision de la CMAE et disséminer l'information aux utilisateurs des produits et services du programme, et aux gouvernements pour qu'ils intègrent ces produits et services dans leurs processus de planification et de développement. Les différentes communautés économiques régionales ont été exhortées à en assurer la facilitation au niveau des États membres. Il a été souligné que les décideurs devraient être formés à cette initiative et également se familiariser avec les différentes options d'intégration.

43. Les centres régionaux d'exécution ont exposés leurs produits et services au pavillon Afrique lors de la dix-septième Conférence des Parties à la Conférence-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la septième réunion des Parties au Protocole de Kyoto, à Durban en novembre 2011. Sous la coordination du siège de l'AMESD, les représentants des centres régionaux d'exécution d'AGRHYMET de la région de la Communauté économique des États d'Afrique de l'ouest (CEDEAO), du Centre de prévision et d'applications climatologiques (ICPAC) de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de la Commission internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) de la région de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ont exposé leurs services et formé des alliances informelles avec des initiatives environnementales continentales et mondiales. Comme valeur ajoutée à la mesure des impacts des changements climatiques, les produits et services AMESD visent à fournir des données environnementales actualisées aux décideurs africains afin d'encourager la prise de décisions pour le développement durable du continent.

44. Le Programme de surveillance de l'environnement pour le développement durable en Afrique et l'IGAD ont organisé avec succès un atelier à mi-parcours à Nairobi du 15 au 17 février 2012. Le principal objectif de cet atelier était de créer un forum d'échange d'expériences sur le développement, l'intégration et la validation des produits et services de l'AMESD et de l'IGAD. Dans la région IGAD, l'action de l'AMESD porte sur l'évaluation et la surveillance de la dégradation des terres et des habitats naturels pour une gestion durable des terres. L'ICPAC sert de centre régional d'exécution et travaille en étroite collaboration avec son principal partenaire, le Centre régional de cartographie des ressources pour le développement (RCMRD).

45. Un atelier sur les politiques avec pour thème « Présenter l'utilisation des services de l'AMESD pour la prise de décisions » s'est tenu en mai 2012 au Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba les 22 et 23 mai 2012. L'objectif spécifique de la Conférence était de sensibiliser les décideurs sur l'utilisation et l'intégration des produits et services régionaux de l'AMESD et des informations environnementales générales sur l'observation de la terre dans le processus de développement des États membres de l'UA. Prenaient part à cet atelier environ 50 représentants de chacune des communautés économiques régionales du continent – CEMAC, CEDEAO, IGAD, la communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Commission de l'Océan indien (COI) – et des centres régionaux d'exécution de l'AMESD, ainsi que des décideurs en matière environnementale des États membres de l'UA. En outre, près de 60 organisations internationales et locales, universités et autres ont pris part à la Conférence. L'atelier s'est terminé sur un appel aux décideurs africains pour la promotion d'une participation active, éclairée et durable aux initiatives de surveillance de l'environnement global.

46. Le Programme de surveillance de l'environnement pour le développement durable en Afrique s'achèvera en juin 2013. Un nouveau programme intitulé Monitoring of Environment and Security in Africa (Surveillance de l'environnement et de la sécurité en Afrique) assurera la transition entre l'initiative africaine AMESD et l'initiative Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité (GMES). La mise en œuvre du programme précité démarrera en 2013 et prendra fin en 2018. Le programme s'appuiera sur les résultats du programme AMESD pour répondre au besoin d'améliorer la gestion des ressources naturelles et la sécurité environnementale en vue du développement durable aux niveaux continental, régional et national, en particulier dans tous les pays d'Afrique subsaharienne.

Décision 13/7 : Rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique et Réseau africain d'information sur l'environnement

47. Le secrétariat de la CMAE travaille avec la Division de l'alerte rapide et de l'évaluation et le Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à l'élaboration des modalités de communication, de suivi et d'information sur la mise en œuvre des conclusions du rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique (AEO) par la CMAE.

48. Des activités sont en cours pour y parvenir à travers le renforcement du Réseau africain d'information sur l'environnement (AfricaEIN). Conscients de ce que l'intégration des résultats de l'AEO dans les processus nationaux passe mieux par les processus emmenés/tirés par les pays, la première réunion des points focaux nationaux de AfricaEIN est prévue pour octobre 2012. En outre, le renforcement des capacités pour la préparation de l'état de l'environnement et des contributions au rapport, des atlas de l'environnement en mutation, des résumés sur l'environnement national et/ou des rapports sur les changements climatiques et l'environnement ont été fournis aux pays suivants : Cap-Vert, Ghana, Kenya, Libye, Malawi, Rwanda, République-Unie de Tanzanie (Dar es-Salaam).

49. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement, en collaboration avec la CA, l'OMS, les organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales, a appuyé la préparation du troisième rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique. Ce rapport porte sur les « liens entre la santé et l'environnement ». Le résumé à l'intention des décideurs (français et anglais) sera lancé à la quatorzième session de la CMAE. Les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales ont été invités et ont contribué à préparer le rapport en fournissant des articles, des études de cas et des données, et en jouant le rôle d'évaluateurs-experts. Ils ont aussi appuyé la préparation du rapport par la mobilisation des ressources.

50. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a élaboré et mis en œuvre un plan de renforcement du Réseau africain d'information sur l'environnement, notamment à travers le renforcement des réseaux nationaux, le renforcement de leurs capacités pour l'amélioration de leur rendement dans les processus nationaux et régionaux, la collaboration avec les centres africains d'excellence (ou Pôles thématiques), l'harmonisation des produits de suivi et d'évaluation avec les besoins de production des rapports nationaux et de développement, et l'amélioration de la capacité des pays à collecter, analyser et communiquer des informations environnementales.

Décision 13/8 : Position commune africaine sur le régime international relatif à l'accès aux ressources génétiques et au partage de leurs avantages

51. La dixième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) ont adopté le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages en octobre 2010. Le président de la CMAE a joué un rôle déterminant à Nagoya pour parvenir à des conclusions qui tiennent compte des priorités et des préoccupations de l'Afrique. Grâce au projet « Renforcement des capacités pour l'entrée en vigueur rapide du Protocole sur l'accès et au partage des avantages », financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et conduit par le secrétariat de la CDB en collaboration avec le PNUE, l'appui s'étend aux pays africains.

52. En outre, grâce aux contributions du Japon et d'autres donateurs, le FEM a établi le Fonds de mise en œuvre du Protocole de Nagoya (NPIF), qui vise à aider les pays qui envisagent de mener des activités appropriées à ratifier le Protocole. Cependant, jusqu'ici les pays africains ont exprimé leur déception de ne pas pouvoir accéder au Fonds de mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Lors de la deuxième réunion du Comité intergouvernemental pour le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages, tenue en juillet 2012, les délégués africains ont déclaré que l'Afrique avait été largement ignorée par le FEM.

53. À sa deuxième réunion, le comité intergouvernemental a recommandé que le FEM accélère l'accès aux ressources du NPIF. Ceci permettra aux pays africains d'avoir accès aux financements du NPIF dans le cadre du processus de ratification du Protocole.

Décision 13/9 : Plateforme scientifique-politique intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques

54. La première session de la réunion plénière pour déterminer les modalités et les arrangements institutionnels d'une plateforme scientifique-politique intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), tenue à Nairobi en octobre 2011, a établi la plateforme.

55. La deuxième session de la plénière, tenue à Panama City en avril 2012, a décidé de la localisation physique du secrétariat de l'IPBES. L'Allemagne a été retenue pour abriter le secrétariat à Bonn.

56. Le processus intersessionnel vers la première IPBES, annoncé pour début 2013, est actuellement en cours. Ce processus aidera aux préparatifs de la première réunion de l'IPBES, en plus de l'élaboration de son programme de travail.

III. Mise en œuvre du programme de travail de la CMAE au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 31 août 2012

57. Pour les deux périodes biennales précédentes, le programme de travail de la CMAE était partie intégrante du plan d'action de l'initiative environnementale du NEPAD. Un certain nombre d'activités a donc été menées dans ce contexte au cours de la période que couvre le présent rapport.

Dégradation des terres et désertification

58. L'Initiative de la Grande muraille verte (IGMV) avait été lancée comme modèle pour aider à lutter contre la désertification, assurer la reconstitution des écosystèmes et le développement des zones arides et semi-arides. La création en juin 2012 de l'Agence panafricaine de la Grande muraille verte et les recommandations de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement de juin 2010 ont offert un cadre propice pour le développement d'un partenariat mondial en faveur de cette initiative.

59. Pour renforcer son appui à cette initiative, le Programme des Nations Unies pour l'environnement a identifié les domaines dans lesquels il peut aider. Une étude sur les avantages comparatifs du Programme dans la GMV a été menée par le centre mondial pour la surveillance de la conservation sur la base d'une analyse des programmes en cours et antérieurs, des leçons apprises et des programmes phares actuels. L'étude a également dressé un aperçu des activités en cours dans les pays de la GMV et menées par d'autres agences, notamment la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et la Banque africaine de développement.

60. L'étude démontre que tandis que les autres agences axent leur travail sur le développement de programmes d'appui au niveau national en fournissant des ressources financières pour des investissements à grande échelle dans la gestion des terres et de l'eau, il y a des lacunes dans le développement ou l'intégration de la science et de l'évaluation de la phase de conception à la phase de mise en œuvre. La GMV a été conçue comme un ensemble d'initiatives nationales sans l'intégration et la considération globale du portefeuille de la GMV qui – bien que techniquement bon – ne profite pas pleinement des récentes innovations dans la gestion des écosystèmes, des outils de surveillance et de prises de décisions scientifiques.

61. Trois évaluations rapides ont été effectuées en collaboration avec trois centres spécialisés. L'étude thématique sur les études écosystémiques et les facteurs des changements dans le contexte de la GMV ont été menées par le Centre de suivi écologique (CSE) du Sénégal ; l'étude sur la gestion des ressources naturelles transfrontières et la gouvernance dans les pays de la GMV a été menée par le Comité Inter-États pour la Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), tandis que l'étude sur la situation socio-économique et la capacité d'adaptation aux changements climatiques a été faite par Action pour l'environnement et le développement dans le tiers monde (ENDA). Ces évaluations ont mis en exergue les principales tendances thématiques et les défis majeurs dans la région et ont fait des recommandations spécifiques pour action.

Conservation et utilisation durable des ressources marines, côtières et d'eau douce

62. Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de travail relatifs aux Conventions de Nairobi et d'Abidjan, un certain nombre d'instruments destinés à renforcer les capacités des parties contractantes à gérer les milieux côtiers et marins de façon durable ont été mis au point. Ces instruments comprennent :

- a) Un programme d'action stratégique sur la protection de l'environnement côtier et marin de l'océan Indien occidental contre la pollution due aux sources et activités terrestres;
- b) Convention amendée pour la protection, la gestion et le développement de l'environnement marin et côtier de l'océan Indien occidental (Convention amendée de Nairobi);
- c) Protocole pour la protection de l'environnement marin et côtier de l'océan indien occidental contre la pollution due aux sources et activités terrestres;

d) Un projet de protocole à la Convention d'Abidjan relatif à la coopération en matière de protection de l'environnement marin et côtier contre la pollution due aux sources et activités terrestres.

63. Il convient de souligner que la Convention d'Abidjan a été pleinement revitalisée et que son secrétariat a été transféré de Nairobi à Abidjan en 2010.

64. Le PNUE a aidé les responsables gouvernementaux à comprendre l'approche analytique et le cadre pour l'intégration des questions liées aux ressources côtières et marines dans les cadres de développement nationaux. Par conséquent, les Seychelles, Maurice et le Kenya ont entamé les processus d'intégration par l'identification des éléments des systèmes institutionnels et de planification existants qui entravent ces processus. Les actions de renforcement des capacités du PNUE ont en outre permis aux Comores, au Kenya, à Madagascar, à Maurice, au Mozambique, aux Seychelles et à la République-Unie de Tanzanie d'engager des projets pilotes et d'accroître leur compréhension de la manière dont la pollution de l'environnement marin et côtier par les sources et activités terrestres peut être gérée en termes pratiques, en utilisant des méthodes technologiques novatrices et adaptées aux réalités locales telles que les terres humides aménagées pour le traitement des eaux usées et la gestion conjointe du projet par les agences gouvernementales et les organisations de la société civile, avec l'implication d'autres agences et, surtout du secteur privé.

65. En 2010, le PNUE a fourni un appui dans le domaine de l'évaluation des ressources d'eau douce avec la production de l'Atlas des ressources en eau de l'Afrique: défis et opportunités. Cette publication est une contribution majeure à l'état des connaissances sur l'eau en Afrique dans la mesure où elle regroupe les informations sur les questions de l'eau dans chaque pays et fait le point sur leurs progrès vers les objectifs du millénaire pour le développement, fait la synthèse des questions de l'eau en les analysant sous l'angle des défis et opportunités, et dresse les profils distinctifs des bassins fluviaux transfrontières et des pays. Cette publication a été lancée au cours la semaine de l'eau à Addis-Abeba, le 25 novembre 2010. L'Atlas des ressources en eau de l'Afrique utilise des centaines de photos prises avant et après, de nouvelles cartes détaillées et des images satellitaires des pays africains pour illustrer les problèmes qui affectent les sources d'eau en Afrique, tels que l'assèchement du Lac Tchad et l'érosion du Delta du Nil, ainsi que de nouvelles méthodes de conservation d'eau. Quelques-unes des images les plus saisissantes de l'Atlas comprennent les nuages verts des sols érodés et le désastre agricole en Ouganda, la pollution liée aux déversements pétroliers au Nigéria et un segment de 3 km du Delta du Nil perdu par érosion.

66. S'appuyant sur la coopération Sud-Sud comme outil de renforcement des capacités et de transfert des technologies, le Burundi, la République démocratique du Congo, l'Égypte, le Kenya, la Libye, le Maroc, le Mozambique, le Rwanda, l'Afrique du Sud, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie bénéficient actuellement d'une assistance, avec l'appui du ministère chinois de la science et de la technologie, pour le renforcement de leurs capacités et l'amélioration de leurs aptitudes à faire face au stress de l'eau dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques. Grâce à cette activité, les capacités du personnel technique des quatre pays riverains du Lac Tanganyika ont été renforcées dans le domaine de la surveillance de la qualité de l'eau du Lac.

Lutte contre les changements climatiques en Afrique

67. À sa douzième session tenue à Johannesburg en juin 2008, la CMAE a pris une décision importante sur les changements climatiques, notamment, a) appuyer la préparation de l'Afrique à l'adoption d'une position commune de négociation sur un régime international global sur les changements climatiques au-delà de 2012; et b) l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre global des programmes de changements climatiques de l'Afrique. Au vu de ceci, l'Afrique a pu, entre autres, travailler sur une feuille de route basée sur la vision partagée du continent sur l'adaptation et l'atténuation. La position commune de l'Afrique a été régulièrement actualisée, favorisant une meilleure cohérence des positions politiques prises par les ministres africains de l'environnement et des experts, en particulier au cours des négociations mondiales sur les changements climatiques. Un nombre croissant de pays intègrent également l'analyse des changements climatiques dans la planification et la prise de décisions. Les détails des activités climatiques sont soulignés ailleurs dans le présent rapport.

Conservation ou gestion transfrontière des ressources naturelles

68. Des efforts ont été fournis pour aider les gouvernements de l'Angola, du Congo et de la République démocratique du Congo à établir un dialogue transfrontière sur la gestion du Bassin du Congo. Le travail visait à établir une réserve régionale de biosphère pour la mise en œuvre des mesures de reconstitution des écosystèmes dans la forêt de Mayombe – qui abrite d'importantes

populations de gorilles et de chimpanzés – qui a déjà presque disparu du Congo et de la République démocratique du Congo. Un mécanisme de mise en œuvre a été mis en place, incluant un comité ministériel tripartite, un comité technique régional et trois comités techniques nationaux. Les gouvernements de l'Angola, du Congo et de la République démocratique du Congo ont signé une déclaration tripartite pour l'établissement d'un dialogue transfrontière sur la gestion de la forêt de Mayombe.

69. L'intervention du PNUE a aidé le Cameroun et la République démocratique du Congo à entamer l'élaboration de lois-cadres environnementales nationales pour tenir compte des questions de conservation de la faune sauvage et des forêts transfrontières régionales et de la conservation des paysages forestiers à haute valeur. En outre, les capacités de deux pays (Cameroun et Côte d'Ivoire) ont été davantage renforcées pour les aider à élaborer et mettre en œuvre des plans de développement locaux visant l'implication des communautés rurales dans la prise de décisions sur la conservation et la surveillance de la faune sauvage, en tenant compte, entre autres, des droits et des pratiques traditionnelles des populations indigènes. Ces initiatives ont permis aux communautés de mieux appréhender l'importance de la durabilité de l'utilisation des forêts, et de renforcer les capacités nationales de prise de décisions sur la surveillance de la faune sauvage et la conservation des forêts.

70. Un appui a été fourni pour l'organisation de la Conférence ministérielle panafricaine de haut niveau sur la biodiversité et la réduction de la pauvreté tenu à Libreville du 12 au 17 septembre, pour donner suite aux travaux de la treizième session de la CMAE. Cette conférence a été sanctionnée par la Déclaration de Libreville et la position commune de l'Afrique pour la dixième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. La Conférence a engagé des discussions qui ont débouché sur l'adoption d'actions concrètes pour la valorisation de la biodiversité, des services écosystémiques et des ressources naturelles renouvelables comme facteurs de croissance économique, de création d'emplois, d'investissement et de réduction de la pauvreté.

Questions transversales

71. Les questions transversales couvertes dans le présent rapport comprennent l'environnement et la santé; l'éducation en matière environnementale ; et la consommation et la production durables.

Santé et environnement

72. Depuis l'adoption en 2008 de la Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement en Afrique, près de la moitié des pays africains ont entamé la mise en œuvre de la Déclaration de Libreville, cadre général qui permet aux pays africains et à leurs partenaires au développement d'agir de manière cohérente sur les déterminants environnementaux de la santé humaine et l'intégrité des écosystèmes. La dynamique créée à Libreville en 2008 a stimulé un dialogue intersectoriel sans précédent, au point où à leur deuxième Conférence tenue à Luanda du 23 au 26 novembre 2010, les ministres se sont accordés sur l'engagement de Luanda, les dispositions de l'Alliance stratégique pour la santé et l'environnement, et la déclaration conjointe des ministres africains de la santé et de l'environnement sur les changements climatiques et la santé.

73. Les pays mettent sur pied des équipes multisectorielles et multidisciplinaires, qui sont les nouveaux moteurs des actions intersectorielles pour la santé et l'environnement au niveau national. Ils donnent l'occasion aux experts d'horizons divers de s'engager effectivement dans un dialogue technique et scientifique et d'atteindre le consensus sur le statut et l'importance des facteurs de risque qui ont un impact sur la santé et la préservation des écosystèmes. Deux programmes panafricains sont en cours d'élaboration pour donner suite à la Déclaration de Libreville : le programme panafricain pour l'adaptation de la santé aux changements climatiques, et le programme africain pour la réduction des risques posés par les produits chimiques à la santé humaine et aux écosystèmes.

74. La mise en œuvre de la Déclaration de Libreville a commencé à produire des résultats clairs au niveau des politiques, au niveau programmatique et institutionnel. La Déclaration de Libreville impulse une nouvelle dynamique aux actions intersectorielles coordonnées, comme on peut désormais le voir dans un certain nombre de pays. Elle a créé de nouvelles possibilités pour une réponse plus rapide et effective aux menaces environnementales nationales et continentales. Elle se traduit actuellement par un nouvel esprit de coopération et d'harmonisation des secteurs de la santé et de l'environnement. Dans le cadre de la mise en œuvre, l'analyse de la situation et l'évaluation des besoins ont permis de produire le tout premier rapport continental sur le statut des déterminants environnementaux et des systèmes de gestion pour la santé humaine et l'intégrité des écosystèmes en Afrique. En outre, le troisième rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique porte sur les liens entre la santé et l'environnement.

75. La mise en œuvre de la Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement a permis d'engager un dialogue sans précédent sur les questions de santé et d'environnement au niveau politique et technique, et d'identifier le déficit de connaissances sur les liens entre la santé et l'environnement dans les pays. Elle a aussi connu une appropriation du processus par les pays, ainsi qu'une action claire et conjointe d'identification et de validation des priorités nationales.

Education en matière environnementale

76. Le PNUE continue d'appuyer le renforcement des partenariats ainsi que la coopération Sud-Sud et Nord-Sud dans la mise en œuvre de la stratégie pour l'éducation en matière environnementale à travers un certain nombre d'activités : les réseaux d'universités offrant des programmes d'éducation en matière environnementale, l'intégration de l'environnement et de la durabilité dans les universités africaines (MESA), et le Partenariat global des universités sur l'environnement et la durabilité (GUPES). Plus de 80 universités africaines ont pris part aux activités du MESA, et l'on évolue vers l'établissement de points focaux régionaux dans chacune des cinq sous-régions du continent. En juin 2012, un mémorandum d'entente a été signé entre le PNUE et l'Association des universités africaines, qui est basée à Accra.

77. Dans le cadre de l'éducation et de la formation en matière environnementale, il est nécessaire de consolider les activités de la MESA et d'assurer les liens globaux. L'articulation des activités autour des trois piliers que sont l'éducation, la formation et la mise en réseau, établira les liens avec les activités du PNUE. La mobilisation des ressources est vitale pour soutenir le réseau MESA, avec le développement de produits spécifiques tels que les guides d'information sur les programmes académiques relatifs à l'adaptation aux changements climatiques et à REDD+ qui peuvent y être explorés. Il y a une opportunité de partenariats Sud-Sud avec la Chine, à travers l'alliance PNUE-Institut de l'environnement pour le développement durable de Tongji, ainsi que des opportunités de renforcement des capacités. Dans le cadre de la décennie des Nations Unies de l'éducation pour le développement durable 2005-2014, des programmes nouveaux et novateurs intégrant les questions de durabilité peuvent être conçus, en commençant par la formulation d'un plan d'action pour l'éducation et la formation en matière environnementale.

Consommation et production durables

78. En 2005, la CMAE a approuvé le Programme-cadre décennal africain pour des modes de consommation et de production durables afin de faciliter la participation active de l'Afrique en tant que région au Processus de Marrakech, qui avait été engagé dans le cadre du suivi du plan de mise en œuvre de Johannesburg. La mise en œuvre du Programme-cadre décennal a été coordonnée par le secrétariat de la CMAE, en collaboration avec d'autres partenaires régionaux et nationaux et avec l'appui du gouvernement allemand à travers le groupe de travail de Marrakech sur la coopération avec l'Afrique. Diverses activités ont été menées sous ce programme-cadre, notamment l'élaboration et la mise en œuvre de programmes locaux et nationaux de consommation et de production durables, la création d'un mécanisme africain d'éco-labellisation et l'organisation de tables rondes africaines sur la consommation et la production durables.

79. À ce jour, plusieurs projets et programmes, tels que la gestion de la demande d'utilisation d'énergie et d'eau de l'Ouganda et de la Zambie, ont été exécutés sous le programme-cadre; une initiative d'épargne pour l'eau des industries africaines de production de boissons en Égypte, en Éthiopie, au Kenya, au Rwanda, en République-Unie de Tanzanie, en Ouganda et au Zimbabwe; un projet sur les politiques de constructions durables au Burkina Faso et au Kenya; des projets de gestion intégrée des déchets solides en Égypte, au Mozambique et au Zimbabwe; des trousseaux d'outils pour l'application de l'efficacité des ressources dans les petites et moyennes entreprises au Ghana, au Kenya, au Rwanda, en République-Unie de Tanzanie et en Ouganda; et la création du mécanisme africain d'éco-labellisation.

80. À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) tenue à Rio de Janeiro, Brésil, en juin 2012, les pays ont adopté une décision sur l'établissement d'un cadre décennal global des programmes pour la consommation et la production durables dans le cadre d'un pacte global sur la consommation et la production durables. Le cadre global des programmes devra aider à promouvoir la coopération internationale pour accélérer l'évolution vers les modes de consommation et de production durables aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. À la lumière de l'adoption du cadre décennal global des programmes, il est nécessaire de réviser le cadre décennal africain des programmes – et d'étendre les activités de consommation et de production durables en Afrique à travers des partenariats avec les principales institutions régionales telles que la

Table ronde africaine sur la consommation et la production durables, l'UA, le NEPAD, la BAD et les agences des Nations Unies.

Conventions sur l'environnement

81. Le programme EC-MEA-ACP, financé par l'Union européenne (UE), vise à résoudre les problèmes de capacités dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Le PNUE assure la coordination et la facilitation du programme. La Commission de l'Union africaine, à Addis-Abeba, abrite le hub africain du programme. Le hub œuvre au renforcement des capacités des 48 pays africains, des communautés économiques régionales et des institutions rattachées. Des ateliers sous-régionaux ont été organisés pour l'examen des besoins de capacités et leur priorisation.

IV. Résultats et conclusions de certaines activités clés mises en œuvre

A. Quatrième session spéciale de la CMAE sur les changements climatiques

82. La quatrième session spéciale de la CMAE s'est tenue à Bamako du 12 au 16 septembre 2011 avec pour objectif de consolider la position commune africaine sur les changements climatiques en prélude à la dix-septième Conférence des Parties à la CCNUCC, organisée à Durban (Afrique du Sud).

83. Les principaux résultats de la session spéciale comprennent :

a) La Déclaration de Bamako sur la consolidation de la position commune africaine sur les changements climatiques et sur les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20);

b) Une décision sur les changements climatiques et les messages clés relatifs aux négociations sur les changements climatiques pour la dix-septième Conférence des Parties et la septième réunion des Parties au Protocole de Kyoto ;

c) Une décision sur le renforcement du cadre institutionnel pour le développement durable : le pilier environnement et le document final pour les consultations sur la gouvernance environnementale internationale du 12 septembre 2011, en annexe de la décision ;

d) Une décision sur l'économie verte dans le contexte de l'Afrique.

84. La décision sur les changements climatiques a adopté la position commune de l'Afrique et les messages clés présentés comme résultats de la réunion du groupe des négociateurs africains tenue les 13 et 14 septembre 2011 et reconfirmé l'adaptation comme priorité essentielle du continent. Les ministres ont souligné la nécessité d'un appui immédiat et adéquat pour la mise en œuvre des mesures et des actions d'adaptation par des ressources publiques basées sur les subventions.

85. L'opérationnalisation du Fonds vert pour le climat mondial et, en particulier, du Fonds vert africain en cours d'établissement par la Banque africaine de développement, serait déterminante pour répondre à ce besoin. Ils ont exhorté les pays développés à honorer leurs engagements pour l'atténuation, qui consiste à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre pour une deuxième période subséquente d'engagement, aux niveaux convenus dans le Protocole de Kyoto. Le rapport de la quatrième session spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement est contenu dans le document AMCEN/SS/1V/3.

86. Les résultats de la quatrième session de la Conférence ministérielle sur l'environnement ont été présentés et adoptés par le sommet de l'Union africaine tenu à Addis-Abeba en janvier 2012.

B. Réunion consultative des ministres africains de l'environnement

87. Une réunion consultative des ministres africains de l'environnement s'est tenue le 4 décembre 2011 à Durban, en Afrique du Sud. Le principal objectif de cette réunion organisée par la CMAE était de permettre aux ministres de finaliser les préparatifs de la Conférence de Durban, en s'appuyant sur les résultats de la quatrième session spéciale de la CMAE. La réunion a également tenu compte des derniers développements sur les négociations à ce moment.

88. Cette réunion consultative a donné aux ministres l'occasion de se préparer pour l'engagement de haut niveau de Durban et d'examiner le contenu de la position commune africaine, ainsi que les résultats escomptés de la Conférence de Durban. Les ministres ont évalué les différents scénarios de résultats pour chacune des deux pistes de négociations – mettre en œuvre la Convention et son Protocole de Kyoto, et explorer les combinaisons de résultats possibles comme le « paquet » qui serait

adopté à Durban. La réunion consultative a également donné aux ministres l'occasion d'affiner leur stratégie de négociation et d'engagement avec les autres Parties et groupes importants.

C. Réunion du Bureau de la CMAE

89. Une réunion du Bureau de la CMAE s'est tenue pendant la période que couvre le présent rapport. La vingt-quatrième réunion du Bureau de la CMAE s'est tenue à Nairobi en février 2011. Quatre des cinq membres du Bureau étaient représentés ; le Tchad n'était pas représenté. La réunion s'est penchée sur les questions suivantes :

- a) Examen du rapport de la vingt-troisième réunion du Bureau de la CMAE, le 15 février 2009;
- b) Examen de la décision de l'Union africaine sur le rapport de la treizième session de la CMAE;
- c) Examen des décisions prises par la CMAE à sa treizième session et mesures prises;
- d) Contributions au Fonds général d'affectation spéciale de la CMAE;
- e) Examen des résultats de la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Cancún (Mexique) et préparation du groupe africain pour la dix-septième Conférence des Parties, à Durban ;
- f) Examen du programme de travail de la CMAE pour la période 2011-2012.

90. Le Bureau a observé qu'au cours des dernières années, la CMAE avait beaucoup travaillé à la facilitation de l'appui aux pays africains, en prélude aux négociations sur les changements climatiques de Cancún. A l'arrivée, la région a eu une voix à Cancún, ce qui a permis de parvenir à de bons résultats. Il avait été convenu que la CMAE continuerait à faciliter cet appui aux pays, qui se préparaient pour les prochains pourparlers sur les changements climatiques, organisés à Durban en 2011.

91. Le Bureau a exprimé son appréciation des bonnes relations entre le PNUE, l'Union africaine et la CMAE. Le PNUE a réitéré son engagement de continuer à soutenir les pays africains et la CMAE. L'Union africaine a indiqué qu'elle travaillait sur une stratégie continentale pour l'environnement et que cette stratégie serait partagée avec les principales parties prenantes en temps opportun.

Quelques documents clés produits par le secrétariat de la CMAE au cours de la période intersession

Guide pratique: relever les défis du changement climatique en Afrique

92. Ce manuel vise à traduire les données scientifiques disponibles sur le climat et les politiques climatiques internationales actuelles en outils pour des actions pratiques en Afrique, dans le contexte du développement durable

Troisième rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique (AEO-3)

93. Ce rapport porte sur les liens entre la santé et l'environnement. La synthèse à l'intention des décideurs sera lancée à la quatorzième session de la CMAE.

Considérations pour la quatorzième session de la CMAE

94. Comme on peut le voir dans le présent rapport, outre la mise en œuvre de certaines activités dans certains domaines du programme, les efforts visant à accroître le niveau des activités n'ont en général pas été satisfaisants, en raison des contraintes financières habituelles auxquelles la CMAE fait face.

95. L'on espère cependant que l'introduction des programmes prioritaires régionaux proposés dans le cadre du programme de travail pour l'exercice biennal 2013-2014 permettra d'accroître le niveau des activités de la CMAE. Les programmes prioritaires régionaux seront également une bonne opportunité pour la mobilisation des ressources et leur mise en œuvre réelle. La bonne exécution des activités relatives aux changements climatiques au cours des deux dernières périodes biennales est un bon indicateur à cet égard. L'une des principales attentes de la quatorzième session de la CMAE c'est l'émergence d'une conférence plus structurée et mieux à même de mobiliser les ressources nécessaires pour exécuter son mandat de manière effective.

96. Le présent rapport est soumis à la CMAE pour examen à sa quatorzième session.

